

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 7 juillet 2021

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté suspend l'activité du centre Proxidentaire de Belfort

Un mois après le centre de Chevigny-Saint-Sauveur, en Côte-d'Or, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté suspend à compter de ce 7 juillet et pour deux mois, l'activité du centre Proxidentaire installé à Belfort. Divers manquements à la qualité et à la sécurité des soins ont également été constatés.

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté suspend totalement l'activité du centre Proxidentaire, à Belfort. La décision signée du directeur général de l'Agence a été notifiée au centre ce mercredi 7 juillet. Cette mesure, assortie d'une mise en demeure de la direction de remédier aux manquements constatés dans un délai de 2 mois, fait suite à une inspection conduite le 1^{er} juillet dernier.

L'enquête sanitaire a révélé divers manquements notamment relatifs à la formation de certains personnels, aux règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux, et portant atteinte à la sécurité des soins prodigués et à la sécurité des patients. Ces défauts ont été relevés, alors même que l'association, qui gère également le centre Proxidentaire de Chevigny-Saint-Sauveur, dont l'activité a été suspendue le 9 juin, s'est engagée à des mesures correctives de mises en conformité.

Contrôle sur site

La décision de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté implique qu'aucun soin ne peut plus être dispensé au centre dentaire de Belfort, tant que le gestionnaire n'aura pas remédié aux dysfonctionnements relevés et donc dans un délai maximum de 2 mois.

Les mesures prises par le centre dentaire seront contrôlées sur site par l'ARS avant toute réouverture éventuelle. **Il appartient au directeur du centre d'assurer immédiatement l'information des patients, de les orienter vers un praticien ou un centre dentaire de leur choix, et de transmettre aux chirurgiens-dentistes choisis toutes les indications utiles à la poursuite d'éventuels traitements et soins en cours.**

En cas de difficulté particulière pour la continuité de leurs soins, ces personnes peuvent contacter la plateforme d'appels de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté au **0 808 807 107**, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17 heures.

Contact presse

Lauranne Cournault
Tél : 03 80 41 99 94
Mél : lauranne.cournault@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason 2 place des Savoires
21035 Dijon Cedex